

Stockage des produits chimiques

Le stockage des produits chimiques est organisé sous la responsabilité du chef d'entreprise.



Prévention des risques professionnels
À destination des employeurs

QUELS SONT LES RISQUES ?

Un stockage inapproprié des produits chimiques peut entraîner :

- ▶ Des risques d'incendie et d'explosion liés au caractère inflammable de certains produits et à leur présence en cas d'incendie.
- ▶ Des brûlures chimiques en cas de contact par chute ou renversement des produits, en plus du risque de contusions ou de plaies.
- ▶ Une pollution environnementale et un dégagement de produits nocifs pour la santé liés au déversement accidentel et à la dégradation des emballages.
- ▶ Des intoxications.
- ▶ Des glissades et chutes de plain-pied.

Les risques sont amplifiés quand :

- ▶ La température ambiante est inappropriée à la nature et aux conditions de stockage du produit.
- ▶ Les produits sont mal rangés, en hauteur, non étiquetés, avec des produits incompatibles, sur des étagères surchargées.
- ▶ La durée de stockage est excessive.



CONCEPTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE



- ▶ Local fermé à clé
- ▶ Porte anti-feu qui s'ouvre vers l'extérieur et disposant d'une barre anti-panique
- ▶ Panneaux d'avertissement à l'entrée comme "Matières inflammables", "Matières corrosives", "Matières toxiques"...

- ▶ Installation électrique conforme à la réglementation
- ▶ Éclairage suffisant (300 lux)
- ▶ Système de ventilation obligatoire (résistant à la corrosion et assurant un renouvellement d'air)
- ▶ Rangement organisé, à l'abri des rayons solaires
- ▶ Récipients étiquetés correctement
- ▶ Étagères en matériaux incombustibles
- ▶ Point d'eau à proximité
- ▶ Sol imperméable, facile à nettoyer
- ▶ Produit absorbant à disposition en cas d'épandage accidentel
- ▶ Présence obligatoire d'extincteurs
- ▶ Limiter l'accès aux personnes formées à la manipulation des produits chimiques

PAS DE STOCKAGE SANS FDS

Tout produit chimique doit être accompagné de sa Fiche de Données de Sécurité (FDS). Cette dernière doit être remise par le fournisseur.

► Prendre connaissance de l'étiquetage et des FDS de chaque produit. Ils informent entre autres sur :

- ⇒ Les dangers du produit
- ⇒ Les incompatibilités de mélanges
- ⇒ Les consignes de stockage
- ⇒ Les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident, etc.

► Stocker une quantité minimum et nécessaire de produits.

NB : seule la version la plus récente d'une FDS est à conserver. Si la version date de plus de 3 ans, il y a lieu de demander au fournisseur si une mise à jour a été effectuée.



Consultez également notre livret sur la Fiche de Données de Sécurité

La Fiche de Données de Sécurité : FDS



RÈGLES DE STOCKAGE

► Séparer les produits incompatibles (certains produits peuvent réagir violemment entre eux et doivent donc être stockés sur des étagères différentes) :

- ⇒ Séparer physiquement les bases (pH>7) et les acides (pH<7).
- ⇒ Séparer les produits toxiques et les produits inflammables car il y a risque d'incendie et de réactions dangereuses en cas de mélange accidentel.
- ⇒ Prendre en compte le rangement de sécurité si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger en suivant l'ordre de préséance : Comburant > Inflammable > Corrosif > Toxique > Nocif > Irritant.

► Disposer de bacs de rétention par type de produit : en cas de fuite pour éviter le mélange de produits incompatibles.

► Éliminer les produits non utilisés ou périmés.

Produits inflammables : cas particuliers

Les armoires résistantes au feu, conformes à la norme NF EN 14470-1, conviennent pour le stockage des produits inflammables.

Il s'agit des armoires de sécurité coupe-feu de 15, 30 ou 90 minutes.



À LIRE ÉGALEMENT



"Stockage et transfert des produits chimiques dangereux"
Brochure ED 753 INRS



"Le stockage des produits chimiques au laboratoire"
Brochure ED 6015 INRS



"Stockage des produits chimiques - Guide des bonnes pratiques en entreprise"
ISSA, Comité pour la prévention dans l'industrie chimique

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez
votre Médecin du travail ou l'équipe
pluridisciplinaire de votre Service de
Prévention et de Santé au Travail

Groupement des Entreprises
pour la Santé au Travail



Tél. 04 92 51 34 23
www.gest05.org

Document élaboré par AIST 84
Membre de Présanse Paca-Corse



Retrouvez-nous
sur les réseaux

